



Stage/ ue à la faculté de pharmacie

Par **natacha**, le **29/01/2012** à **18:54**

Bonjour,

je suis étudiante en cinquième année de pharmacie et je dois effectuer un "stage" de six mois dans un laboratoire de la faculté. Hors ce stage ne porte pas la dénomination de stage mais d'"UE initiation à la recherche", nous ne sommes donc pas rémunérés. Cependant je m'interroge sur les conditions de ce stage ; en effet pour moi une UE ne peut être réalisé que dans le cadre d'une année universitaire, donc s'arrêter quand l'année universitaire ce termine (c'est à dire au plus tard début juin). Et bien notre UE initiation à la recherche ne comporte aucune vacance et nous sommes obligé de travailler sans congé pendant 6 mois, sans rémunération. Il me semble que la fac s'est arrangée pour faire une convention de stage (voici le lien

:http://pharmacie.unistra.fr/uploads/media/Convention_UE_Initiation_a_la_recherche.pdf)

Il se dise en accord avec la législation en vigueur mais j'ai l'impression que faire un stage de 6 mois non rémunéré, sans vacance en utilisant l'appellation "UE" est assez abusif.

Si vous pouviez me renseigner ou me dire que je suis dans l'erreur ,
merci